



Le réseau  
de transport  
d'électricité

enedis

LA commission nationale du débat public CNDP  
MA PAROLE A DU POUVOIR

# PROJET LANDES DE GASCOGNE

## SYNTHÈSE DU DOSSIER DE CONCERTATION

Construction d'un poste et d'une  
ligne électrique de 400 000 volts  
en Nouvelle-Aquitaine  
(Départements 47, 33 & 40)

CONCERTATION PREALABLE  
DU 29 SEPTEMBRE AU  
30 NOVEMBRE 2026



Ce document est une synthèse du dossier de concertation. Pour plus d'informations, le dossier de concertation est disponible en mairie et sur le site <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/landes-de-gascogne>.

## Le dispositif de la concertation

Selon l'article L121-15-1 du Code de l'environnement : « La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. »

### Concertation sous l'égide de la CNDP

La Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de l'information et de la participation du public aux processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des personnes privées, relevant de catégories de projets mentionnés à l'article L121-8 du Code de l'environnement dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Suite à sa saisine, la **Commission nationale du débat public a désigné deux garantes** : Madame Leila MEDELSI et Madame Marianne AZARIO. Toutes deux ont pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation préalable dans le respect des règles du code de l'environnement.

Pour adresser aux garantes une question ou une observation pour publication sur le site de la concertation :

- **Par mail** :  
Leila MEDELSI [leila.medelsi@garant-cndp.fr](mailto:leila.medelsi@garant-cndp.fr)  
Marianne AZARIO [marianne.azario@garant-cndp.fr](mailto:marianne.azario@garant-cndp.fr)
- **Par courrier** :  
CNDP, 244 Bd. Saint-Germain, 75007 PARIS

### RTE et ENEDIS souhaitent, au travers de cette concertation préalable, associer largement le public à l'insertion de l'ouvrage dans le territoire.

Plus encore, le recueil des avis, des suggestions, des conseils venant des habitants de la zone d'étude et du public en général sont précieux pour les co-maitres d'ouvrage. Ces éléments permettront en particulier d'éclairer la décision de la préfète coordinatrice dans l'identification du fuseau de moindre impact.

### Posez vos questions, proposez vos idées :

elles seront publiées et consultables sur le site de la concertation.

Consultez les documents du projet :

<https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/landes-de-gascogne>

L'équipe projet étudiera toutes vos contributions et répondra à toutes vos questions sur le site de la concertation.

Un bilan de la concertation rédigé par les garantes sera publié le 30 décembre 2026 sur le site de la CNDP :

<https://www.debatpublic.fr/landes-de-gascogne-construction-dun-poste-et-dune-ligne-electrique-de-400-000-volts-en-nouvelle>

## Concertation préalable 29 septembre - 30 novembre 2026



Leila MEDELSI



Marianne AZARIO



# LES MODALITÉS DE PARTICIPATION ET LE PROGRAMME DE LA CONCERTATION

## Comment s'informer et contribuer au projet ?



Consulter et déposer une contribution sur le site internet du projet



Remplir et renvoyer le coupon T, joint à la plaquette projet et au flyer



Lire le dossier de concertation et/ou sa synthèse disponibles en mairie et lors des rencontres



Déposer un cahier d'acteur sur le site internet du projet



Lire la plaquette projet et/ou le flyer distribués dans toutes les boîtes aux lettres et mis à disposition en mairie et lors des rencontres



Déposer une contribution dans les registres de participation et/ou dans les urnes prévues à cet effet disponibles en mairie

## Participer à l'une des rencontres proposées

- 2 réunions publiques, d'ouverture et de clôture de la concertation, également accessibles en ligne,
- 6 réunions publiques thématiques, réunissant des acteurs du territoire dont l'expertise permettent d'éclairer les échanges sur :
  - L'opportunité du projet, les objectifs et caractéristiques,
  - Les impacts potentiels (sur le territoire, l'environnement, l'agriculture et la sylviculture...),
- 7 info'mobiles sur le terrain,
- 3 rencontres de proximité pour ouvrir le débat au plus grand nombre,
- Des visites en porte à porte pour informer et recueillir les avis de tous,

**Pour s'informer, participer, poser des questions sur le projet Landes de Gascogne et la concertation :**

**Aux maîtres d'ouvrage** - par mail : [rte-cprt-tou-landes-de-gascogne@rte-france.com](mailto:rte-cprt-tou-landes-de-gascogne@rte-france.com), par courrier : RTE, SCET - Projet Landes de Gascogne, 82 chemin des courses, BP 13731, 31037 TOULOUSE CEDEX 1

**Aux garantes de la CNDP** - par mail : [Leila.MEDELIS@garant-cndp.fr](mailto:Leila.MEDELIS@garant-cndp.fr) et [Marianne.AZARIO@garant-cndp.fr](mailto:Marianne.AZARIO@garant-cndp.fr), par courrier : CNDP, 244 Bd. Saint-Germain, 75007 PARIS

Toutes les contributions et les questions posées seront publiées sur le site de la concertation.

**Réunion publique de lancement**  
Accessible en ligne  
29 septembre - 19h00 à 21h00  
Centre culturel de Captieux, Pl. du Foirail, 33840 Captieux

**Info'mobile**  
30 septembre - 15h00 à 18h00  
Zone commerciale, Route de Sore, 33113 Saint-Symphorien

**Info'mobile**  
08 octobre - 10h00 à 13h00  
Marché, Place de la République, 40430 Sore

**Réunion publique thématique**  
« Transition énergétique »  
12 octobre - 19h00 à 21h00  
Salle de Conférence, 4 Place de la République, 33113 Saint-Symphorien

**Info'mobile**  
30 septembre - 10h00 à 13h00  
Marché, Place de la République, 33113 Saint-Symphorien

**Info'mobile**  
05 octobre - 10h00 à 13h00  
Marché, Place de l'église, 33840 Captieux

**Info'mobile**  
10 octobre - 10h00 à 13h00  
Marché, Place de la République, 47700 Casteljaloux

**Porte-à-porte**  
14, 15 et 16 octobre - 10h00 à 13h00  
47420 Allons, Houeillès, Sauméjan

**Info'mobile**  
17 octobre - 14h00 à 16h00  
Le bar-tabac, Chez Colette, Le Bourg, 47420 Allons

**Réunion publique thématique**  
« Territoire »  
03 novembre - 19h00 à 21h00  
Salle des Fêtes, 10 rue de l'église, 33113 Cazals

**Réunion publique thématique**  
« Territoire »  
05 novembre - 19h00 à 21h00  
Salle des Fêtes, 339 rue Broustra, 40430 Sore

**Café Débat**  
07 novembre - 18h00 à 20h00  
Cercle de la Paix, rue de la Paix, 33730 Préchac

**Visite du poste électrique RTE**  
400 000/225 000 volts de Cantegrit  
Sur inscription  
21 octobre - 10h00 à 14h00  
40110 Morcenx-la-Nouvelle

**Info'mobile**  
04 novembre - 10h00 à 13h00  
Zone commerciale, Rue Henri 4, 47700 Casteljaloux

**Café Débat**  
07 novembre - 14h00 à 16h00  
Cercle de l'Union, 11 place St Roch, 40430 Luxey

**Réunion publique thématique**  
« Environnement »  
12 novembre - 19h00 à 21h00  
Salle municipale, rue 19 mars 1962, 47420 Houeillès

**Réunion publique thématique**  
« Environnement »  
19 novembre - 19h00 à 21h00  
Salle Tartarin, Le Bourg, 33840 Lerm-et-Musset

**Réunion publique de clôture**  
Accessible en ligne  
27 novembre - 19h00 à 21h00  
Salle des Fêtes, 47420 Allons

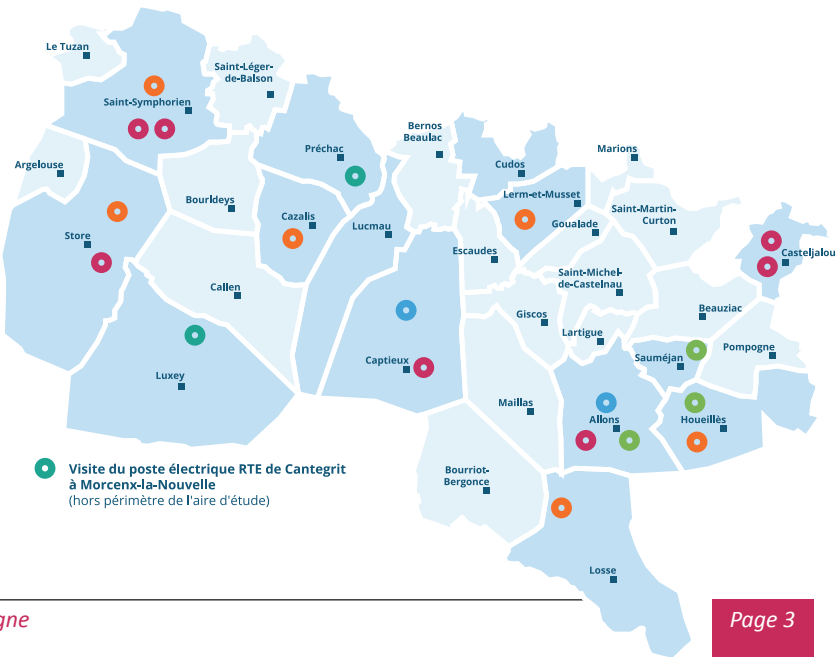
**Réunion publique thématique**  
« Agriculture et sylviculture »  
24 novembre - 19h00 à 21h00  
Salle des fêtes, Bourg, 40240 Losse

**Pour s'inscrire à la visite du 21 octobre 2026 :**



<https://www.eventbrite.com/fr/visite-du-poste-electrique-de-cantegrit-tickets-1996465867152>  
/ Changer QR code

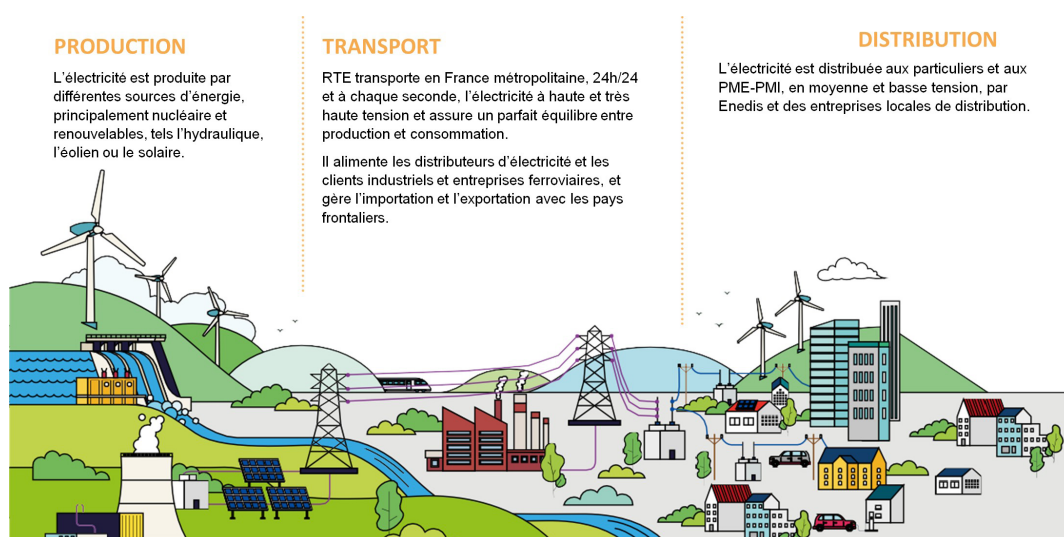
- Réunion publique thématique
- Réunion publique lancement / clôture
- Info'mobile / marché
- Rencontre de proximité
- Porte-à-porte





Le réseau  
de transport  
d'électricité

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de liaisons souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et 51 lignes transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 33 pays. En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité quels que soient les choix énergétiques futurs. RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.



Pour en savoir plus :  
[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)



Enedis est une Société Anonyme (SA) à Conseil de Surveillance et Directoire, au service des collectivités locales et de ses 37 millions de clients. Indépendante des fournisseurs d'énergie chargés de la vente et de la gestion des contrats de fourniture d'électricité, elle garantit un accès au réseau électrique, sans discrimination des clients, consommateurs et producteurs. Forte de 39 000 collaborateurs, implantée au plus près des territoires, Enedis développe, exploite et modernise 1,4 million de kilomètres de réseau moyenne et basse tension (20 000 et 230 volts), ainsi que 2 400 postes électriques haute / moyenne tension raccordés au réseau de transport de RTE. Elle réalise le raccordement des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques.

## L'autorité décisionnaire

Les projets de construction de lignes électriques 400 000 volts sont autorisés par le Ministre de la Transition énergétique. Cette concertation préalable permettra également d'éclairer la décision de la préfète coordonnatrice sur l'identification du fuseau de moindre impact, dans le cadre de la concertation Ferracci. C'est à lui que revient la proposition du projet et de l'emplacement de moindre impact du fuseau et du poste source au Ministre de la transition énergétique. Sous l'égide du préfet, la concertation Ferracci vise à définir les caractéristiques d'un projet ainsi que ses mesures d'insertion environnementale.



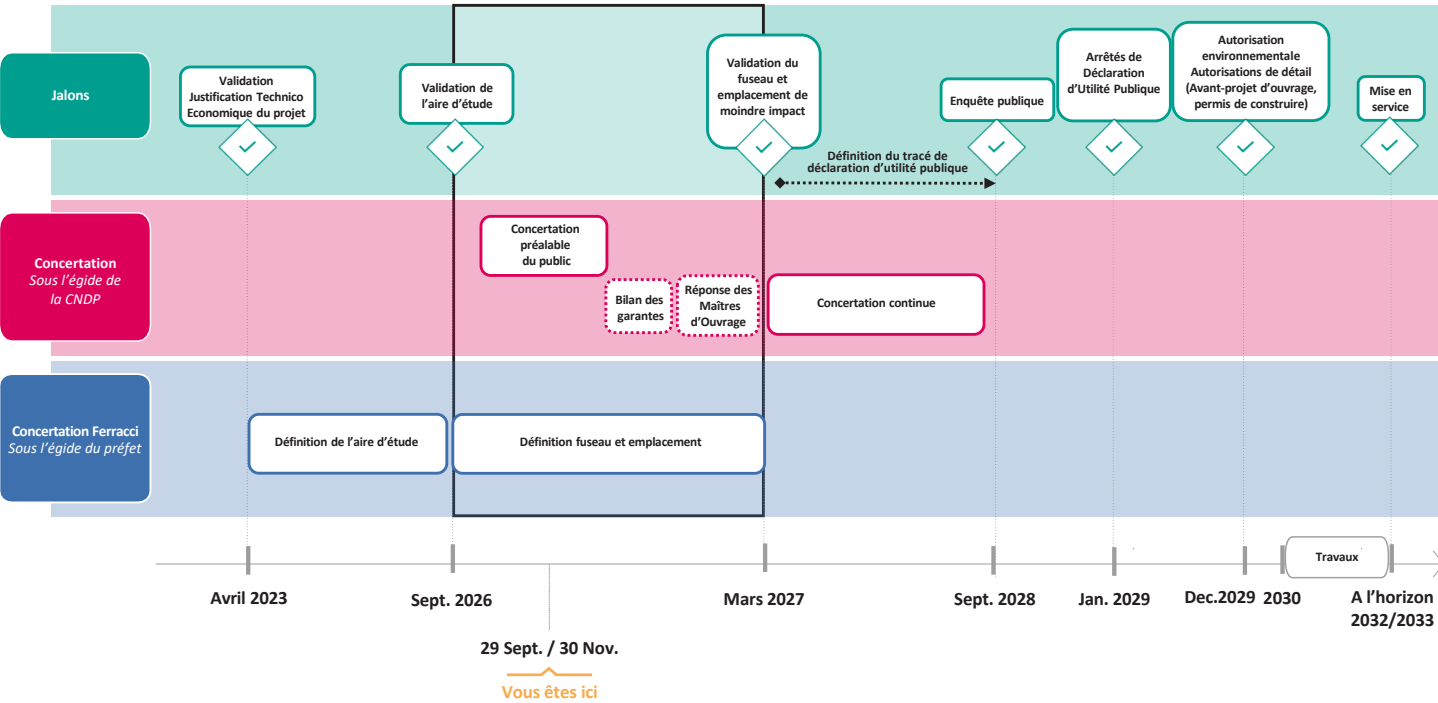
SUITES DE LA CONCERTATION ET CONTEXTE DU PROJET

Les suites de la concertation

A la suite de la concertation préalable, les garantes de la CNDP dressent un bilan, auquel RTE et ENEDIS apportent une réponse dans un délai de 2 mois. Si la décision des maîtres d’ouvrage est de poursuivre le projet, la CNDP désignera un garant pour accompagner la phase de concertation continue.

La concertation continue dure jusqu’à la phase d’enquête publique. En parallèle, RTE et ENEDIS poursuivront les procédures réglementaires et en particulier adresseront une demande d’autorisation environnementale et une demande d’autorisation de travaux.

La CNDP garantit l’information du public, tout au long du processus, jusqu’à l’enquête publique. Les procédures qui suivront la concertation préalable à l’issue de la concertation (de la publication du bilan par les garants et du rapport des maîtres d’ouvrage), les conclusions de la concertation préalable seront intégrées aux dossiers de demande d’autorisation environnementale / d’autorisation de travaux. A terme, le projet défini fera l’objet d’une enquête publique, dans le cadre des procédures administratives et environnementales prévues par la réglementation.



Le contexte du projet : l’impératif de développement des énergies renouvelables

La production et l’utilisation d’énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz naturel) est désormais scientifiquement reconnue comme la cause principale du réchauffement climatique. Pour freiner un emballement de la hausse des températures, les acteurs institutionnels s’organisent. La France a redéfini l’orientation de sa politique énergétique : relance du nucléaire, accélération des énergies renouvelables en mettant l’accent sur l’éolien en mer et le solaire. Pour accompagner ce programme sans précédent, il est indispensable d’adapter le réseau électrique.

Développer le réseau pour accueillir la production d’énergies décarbonées

Les réseaux électriques jouent un rôle majeur dans la transition énergétique. Toutes les sources de production et les sites de consommation y sont connectés. RTE et ENEDIS sont au cœur de ces enjeux d’essor des énergies renouvelables. Une de leur mission est de faciliter et mettre en œuvre le raccordement de tous les consommateurs et producteurs d’électricité qui en font la demande. En qualité d’acteurs majeurs de la transition énergétique, RTE et ENEDIS s’engagent à optimiser et moderniser le réseau afin de permettre le raccordement de nouvelles installations de production d’électricité, indépendamment de leur source énergétique.

Les objectifs à atteindre

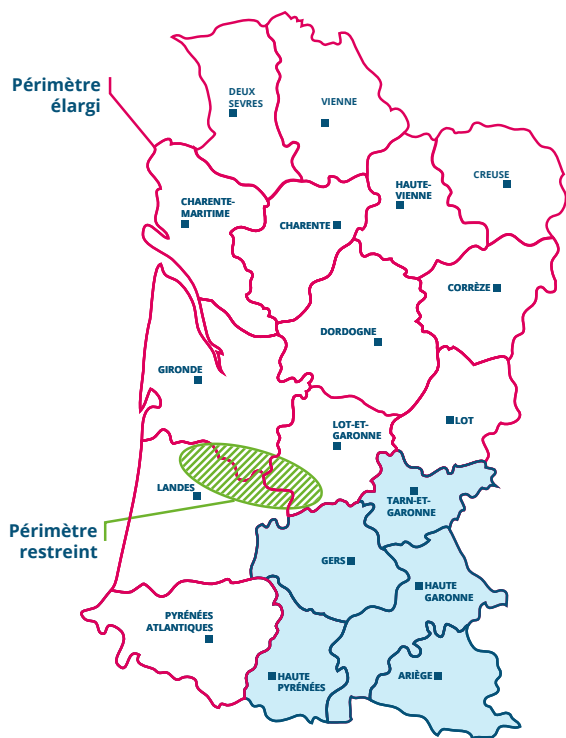
2030

40% d’énergies renouvelables dans la production globale d’électricité en France

2050

Neutralité carbone à l’échelle européenne

LE CONTEXTE TERRITORIAL DU PROJET



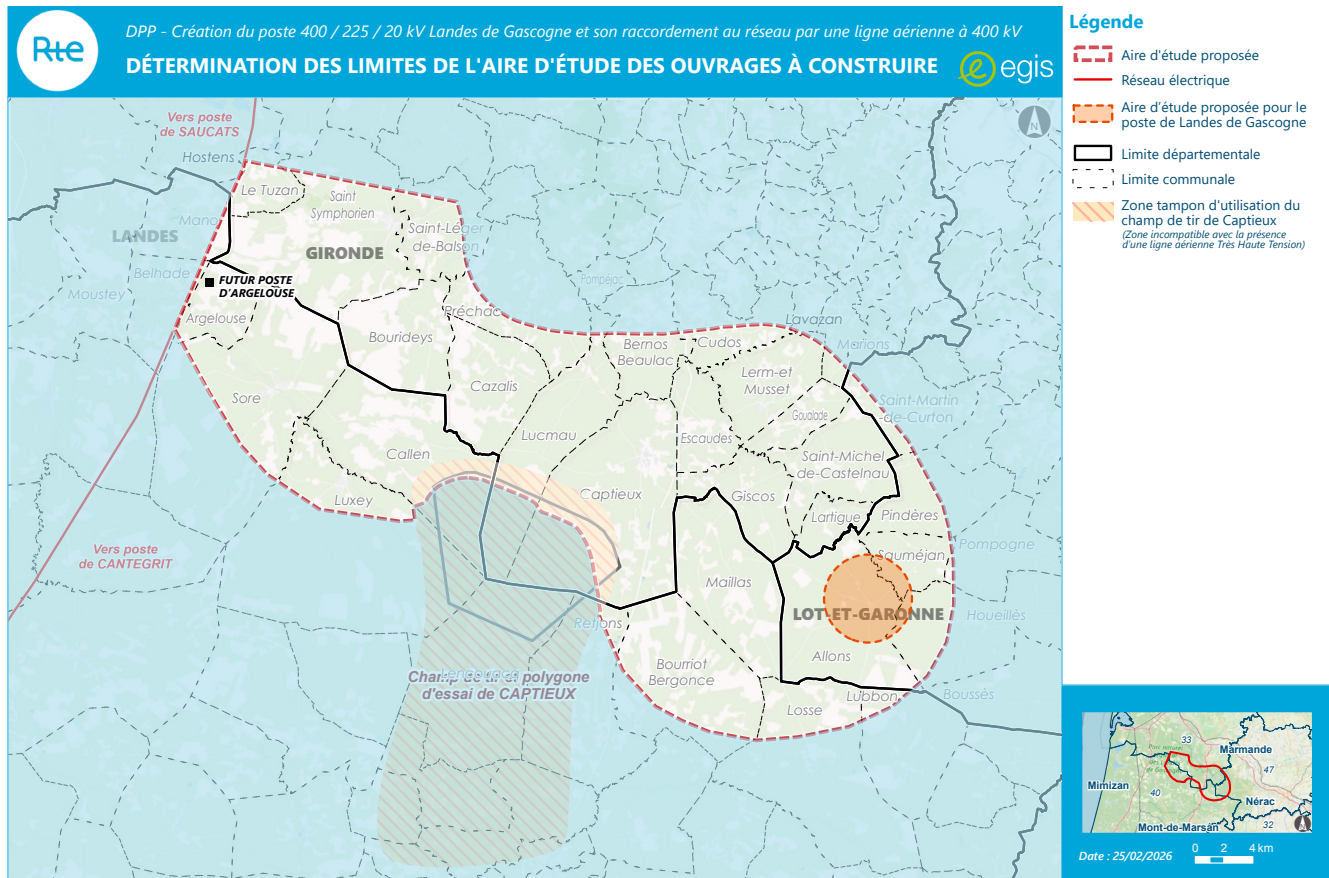
La Nouvelle-Aquitaine est engagée activement dans la transition énergétique notamment par la production d'énergies renouvelables. Pour répondre à l'engagement d'atteindre 40% d'électricité verte dans le mix énergétique en 2030, le territoire doit adapter son réseau, aujourd'hui « saturé ». En 2030, la Région ambitionne de produire plus de 16 GW d'énergie verte.

Un schéma de planification des travaux de réseaux électriques nécessaires à l'arrivée de ces nouvelles énergies renouvelables a été défini (le S3RENr). Y figure en particulier le projet Landes de Gascogne, qui contribuera à hauteur de 10% à l'atteinte des objectifs de la Région en matière de développement des énergies renouvelables.

À ce jour, de part et d'autre de la frontière entre le Lot-et-Garonne et les Landes, 7 projets de production d'électricité photovoltaïque ont adressé à RTE et ENEDIS plusieurs demandes de raccordement électrique pour une puissance cumulée de 1 300 MW. Ces projets de producteurs d'électricité sont en attente de la mise en service du poste de Landes de Gascogne.

Le réseau électrique existant dans la zone est inadapté (en niveau de puissance) et saturé. La solution retenue consiste à construire **un poste électrique 400 000 / 225 000 / 20 000 volts** sur le territoire des projets photovoltaïques, dans le secteur d'Allons/Houeillès et à **relier cette installation sur la ligne 400 000 volts existante Cante-grit - Saucats**, au niveau de la commune d'Argelouse.

AIRE D'ÉTUDE DU PROJET



LES SCÉNARIOS TECHNIQUES ÉTUDIÉS

Afin de répondre au besoin de raccordement sur cette zone, plusieurs scénarios de solutions techniques ont été étudiés. En synthèse :

|                                                                             | SCÉNARIO 1                                                                                                         | SCÉNARIO 2                                                                                                                                                                           | SCÉNARIO 3                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | SCÉNARIO 4                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                             | Option zéro                                                                                                        | Construction du poste Landes de Gascogne et de son raccordement en ligne aérienne sur un poste existant<br><small>Simulation sur le poste de Saucats à 66km</small>                  | Construction du poste Landes de Gascogne et de son raccordement en ligne souterraine<br><small>225 kV en courant alternatif</small>                                                                                                                                                     | Construction du poste Landes de Gascogne et de son raccordement en ligne souterraine<br><small>525 kV en courant continu</small>                                                                                                                                                                                                       | Construction du poste Landes de Gascogne et de son raccordement en ligne aérienne sur le poste d'Argelouse<br><small>400 kV en courant alternatif</small>                                                          |
| Réponse au besoin d'adaptation du réseau électrique                         | <div><div></div></div> <div>Ne permet pas de répondre au besoin</div>                                              | <div><div></div></div> <div>Ce scénario permet le raccordement des parcs photovoltaïques</div>                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                    |
| Nombre d'ouvrages à créer (km de lignes, postes, stations de conversion...) | <div><div></div></div> <div>Pas de création de nouveaux ouvrages</div>                                             | <div><div></div></div> <div>Création d'un poste<br/><b>400 000 / 225 000 / 20 000 volts</b><br/>10 ha<br/><br/>Linéaire estimé de la ligne aérienne : entre <b>73 et 80 km</b></div> | <div><div></div></div> <div>Création d'un poste<br/><b>400 000 / 225 000 / 20 000 volts</b><br/>de 13 ha<br/><br/>Extension de 3 ha du poste d'Argelouse<br/><br/>5 liaisons souterraines (18 câbles électriques) d'environ <b>65 km</b><br/><br/>Bande de servitude de 22 mètres</div> | <div><div></div></div> <div>Création d'un poste<br/><b>400 000 / 225 000 / 20 000 volts</b><br/>10 ha<br/><br/>1 liaison souterraine (3 câbles) électriques d'environ <b>65 km</b><br/><br/>Bande de servitude de 8 mètres<br/><br/>Création d'une station de conversion de part et d'autre de chaque liaison (5 ha par station)</div> | <div><div></div></div> <div>Création d'un poste<br/><b>400 000 / 225 000 / 20 000 volts</b><br/>de 10 ha<br/><br/>et d'une ligne aérienne de <b>65 km</b><br/><br/>Layon d'environ <b>65 mètres de large</b></div> |
| Impact environnemental                                                      | <div><div></div></div> <div>Pas d'impact sur l'environnement<br/><br/>Pas de contribution à la décarbonation</div> | <div><div></div></div> <div>Impact sur l'occupation du sous-sol, milieux humains, physiques et naturels</div>                                                                        | <div><div></div></div> <div>Mesures d'évitement complexes à mettre en place liées à la construction de 5 liaisons souterraines de 65 km</div>                                                                                                                                           | <div><div></div></div> <div>Artificialisation des sols pour les stations de compensation</div>                                                                                                                                                                                                                                         | <div><div></div></div> <div>Artificialisation des sols pour les stations de conversion</div>                                                                                                                       |
| Phase travaux (complexité, durée...)                                        | <div><div></div></div>                                                                                             | <div><div></div></div> <div><b>3 ans</b></div>                                                                                                                                       | <div><div></div></div> <div><b>Travaux importants et complexes</b> (notamment les franchissements de cours d'eau); délais longs de disponibilité de matériel<br/><b>4 à 5 ans</b></div>                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                    |
| Coût du projet                                                              | <div><div></div></div> <div><b>0 €</b></div>                                                                       | <div><div></div></div> <div><b>Entre 225 M€ et 254 M€</b></div>                                                                                                                      | <div><div></div></div> <div><b>755 M€</b></div>                                                                                                                                                                                                                                         | <div><div></div></div> <div><b>1,6M ds €</b></div>                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <div><div></div></div> <div><b>200 M€</b></div>                                                                                                                                                                    |

- Le scénario n'a pas d'impact

• Le scénario a un impact positif

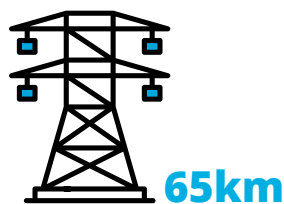
• Le scénario a un impact négatif moyen

• Le scénario a un impact négatif fort
- Le scénario a un impact rédhibitoire

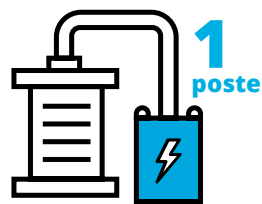
Le scénario 4 est retenu par les co-maîtres d'ouvrage. Cette proposition est soumise à la concertation préalable.



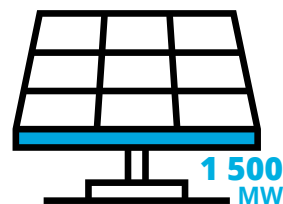
# CARACTÉRISTIQUES ET CHIFFRES CLÉS DU PROJET



environ de ligne aérienne  
400 000 volts à construire (la  
longueur finale dépendra du  
tracé retenu)



électrique au Sud-Ouest  
du Lot-et-Garonne.

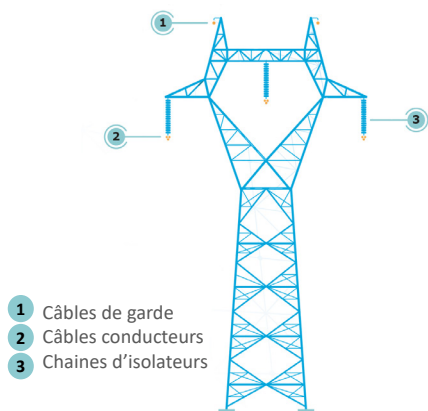


de capacité d'accueil sup-  
plémentaire dédiée aux  
énergies renouvelables,  
soit l'équivalent de la  
consommation électrique  
de 3 agglomérations comme  
Bordeaux

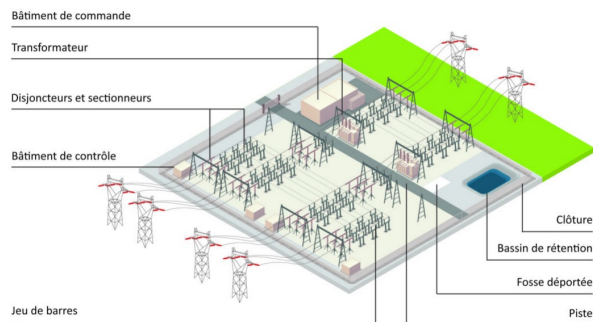


d'euros d'investissement  
dont 140 millions d'euros  
pour la ligne aérienne

Une ligne aérienne  
400 000 volts



Un poste électrique  
400 000 / 225 000 / 20 000 volts



- Ligne à créer : un circuit simple, sur une file unique de pylônes
- Distance entre 2 pylônes : de 300 à 500 m
- Pour 65 km de ligne > environ 160 pylônes
- Hauteur des pylônes ≈ 35-50 m / Largeur ≈ 25 m
- Modèle de pylône standard à ce jour : « treillis »

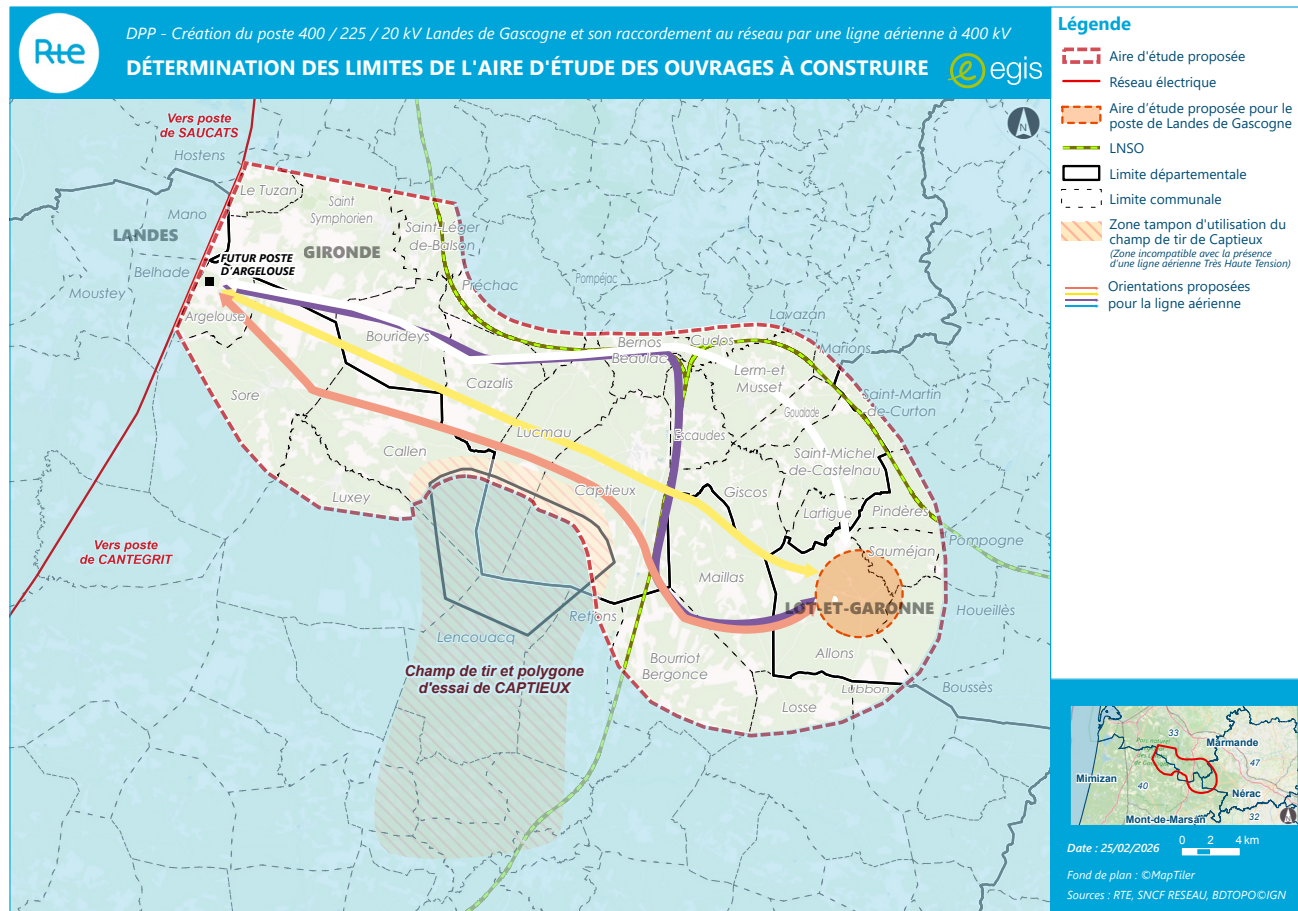
- Surface : comprise entre 10 et 12 ha
  - 2 entités de transformation :
    - 400 000 / 225 000 volts (RTE)
    - 225 000 / 20 000 volts (ENEDIS)
- Le poste permettra le raccordement de tous les projets d'énergies renouvelables situés dans un rayon avoisinant les 20 km.

# LES GRANDES ORIENTATIONS

## HYPOTHÈSES DE TRACÉS SOUMIS À LA CONCERTATION

Sur l'aire d'étude, l'emplacement du poste et le tracé de la ligne aérienne ne sont pas connus. Ces derniers seront validés par les services de l'État au terme de la phase de concertation en mars 2027.

### 4 Grandes orientations proposées

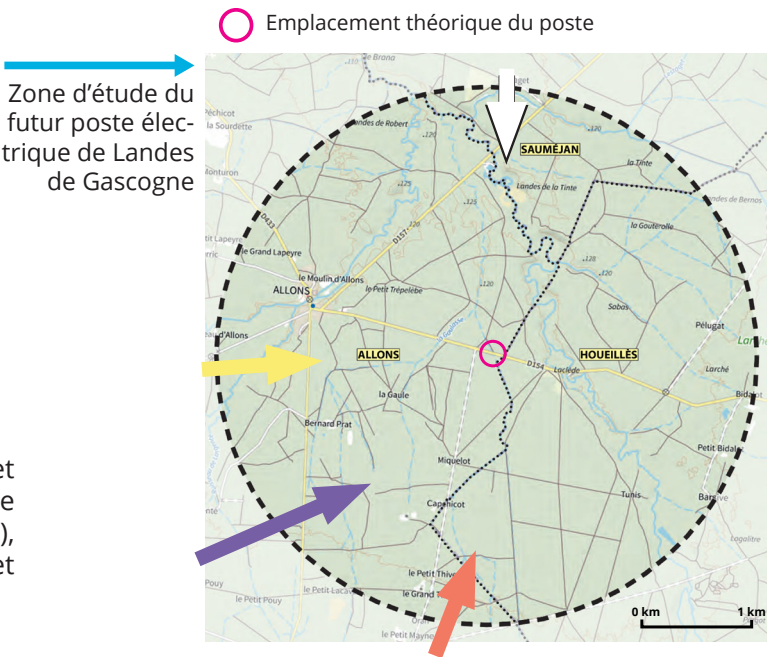


Les 4 grandes orientations proposées en point d'entrée de la concertation préalable :

- 1/Nord** : longer par le nord la voie ferrée existante correspondant au tracé du projet de la future LGV
- 2/Nord-Sud** : longer par le nord le tracé du projet de la future LGV et descendre en suivant son axe le long de l'autoroute A65
- 3/Sud** : longer par le sud le champ de tir de Captieux
- 4/Centre** : traverser le territoire de part en part, par le chemin le plus « direct »



Les impacts de chacun de ces tracés et de l'emplacement du poste électrique (environnemental, physique, humain), seront précisés pendant la phase de concertation et par des études environnementales approfondies.





# LES IMPACTS DU PROJET

A ce stade du projet, la vision des impacts du projet sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire est globale, à l'échelle de l'ensemble de l'aire d'étude. Le projet étant soumis à la procédure d'évaluation environnementale systématique (art. R122-2 du Code de l'environnement), une étude d'impact permettra de présenter ultérieurement avec précision les impacts du projet sur l'environnement.

| Milieu concerné   | Composantes déterminantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Milieux physiques | Les enjeux principaux sur l'aire d'étude sont liés à la <b>gestion des eaux superficielles et souterraines</b> , ainsi qu'à la prévention des risques naturels, notamment les <b>incendies de forêt</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Milieux naturels  | L'aire d'étude s'inscrit en partie au sein du <b>Parc Naturel Régional (PNR) des Landes de Gascogne</b> . La faune et la flore feront systématiquement l'objet d' <b>études spécifiques confiées à des spécialistes</b> . Dans l'aire d'étude, des zones bénéficient d'une protection (Natura 2000, espaces naturels sensibles, etc.) ou sont inscrites à des inventaires, « Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique » (ZNIEFF). Des <b>diagnostics écologiques</b> devront être réalisés en vue de préciser les interactions potentielles du projet avec le milieu naturel et d'identifier la présence éventuelle d'espèces protégées. Ces diagnostics permettront d'intercomparer les fuseaux pour la ligne aérienne et les emplacements pour le poste en vue de déterminer le fuseau de moindre impact pour la ligne aérienne et d'emplacement de moindre impact pour le poste.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Milieux humains   | <p><b>En zones urbanisées ou d'habitat</b>, un <b>passage à l'écart des habitations</b> est toujours privilégié. De plus, la ligne sera dissimulée autant que possible afin d'éviter tout préjudice visuel depuis les habitats, dans le respect du patrimoine et du paysage, en mettant à profit le relief et les boisements et en utilisant des pylônes de dimensions différentes. Pour les quelques zones d'activités, leur compatibilité avec un ouvrage électrique est possible à condition de vérifier qu'il n'entrave pas le développement de celles-ci. Les impacts potentiels sur la qualité de vie et la santé humaine sont également étudiés (champs électromagnétiques, nuisances sonores) pour des raisons de préservation du cadre de vie.</p> <p><b>En zone sylvicole</b>, RTE teste depuis plusieurs années des méthodes d'entretien de la végétation sous les lignes favorables à la biodiversité : la plantation de lisières forestières étagées, la transformation en prairie de fauche, la restauration de milieux ouverts (landes, tourbières).</p> <p><b>En zone agricole</b>, c'est la présence des pylônes qui constitue la principale gêne (neutralisation de surface au sol) car la hauteur des câbles autorise le passage des engins agricoles ainsi que la mise en place de systèmes d'irrigation type pivots.</p> |

| Les retombées économiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Le développement de l'économie des énergies renouvelables</b><br/>Pour les collectivités locales : près d'un tiers des retombées fiscales des énergies renouvelables bénéficient directement aux communes et inter-communalités. Pour les habitants : les énergies renouvelables valorisent les ressources des territoires et génèrent de l'activité avec, à la clé, des emplois locaux.</p> <p><b>L'emploi local en phase travaux</b> : la phase travaux représente 20% du montant total du projet, soit environ 40 millions d'euros pour le projet Landes de Gascogne (sous-traitance auprès d'entreprises locales, approvisionnement local, recrutement local...). Un plan d'accompagnement de projet contribuera au financement de projets d'intérêt général portés par les territoires traversés, à hauteur de 10% de l'investissement soit environ 14 millions d'euros dans le cas présent.</p> |



# TABLEAU DE SYNTHÈSE : INTERCOMPARAISON DES 4 GRANDES ORIENTATIONS

À ce stade, l'évaluation des impacts sur chacune des grandes orientations est « macro », reposant essentiellement sur une analyse de cartographies. La concertation préalable et les ateliers seront une source d'information précieuse pour enrichir cette évaluation, en recueillant la connaissance du territoire des habitants. Les impacts pourront alors être précisés voire requalifiés. Des études détaillées sur la base d'inventaires précis seront réalisées afin de constituer une étude d'impact complète.

|                                                              | Grande orientation<br>« 1. Nord »       | Grande orientation<br>« 2. Nord-Sud » | Grande orientation<br>« 3. Sud » | Grande orientation<br>« 4. Centre » |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| La grande orientation permet de répondre au besoin du projet | ■                                       | ■                                     | ■                                | ■                                   |
| Impacts sur le milieu physique                               | ■                                       | ■                                     | ■                                | ■                                   |
| Impacts sur le milieu naturel                                | ■                                       | ■                                     | ■                                | ■<br>Déboisement plus conséquent    |
| Impacts sur le milieu humain                                 | ■<br>Proximité de zones d'habitation    | ■<br>Proximité de zones d'habitation  | ■                                | ■                                   |
| Impacts de la phase travaux                                  | ■<br>Travaux de la LGV LNSO à anticiper | ■<br>Travaux de la LNSO à anticiper   | ■                                | ■                                   |
| Retombées économiques                                        | ■                                       | ■                                     | ■                                | ■                                   |

- Légende :
- Retombées positives
  - Impact moyen
  - Impact élevé

# Contacts utiles

**Pour s'informer, participer, poser des questions sur le projet Landes de Gascogne et la concertation :**

**Site internet de la concertation :**

<https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/landes-de-gascogne>

**Aux maîtres d'ouvrage**

**Par mail :** [rte-cprt-tou-landes-de-gascogne@rte-france.com](mailto:rte-cprt-tou-landes-de-gascogne@rte-france.com)

**Par courrier :** RTE, SCET - Projet Landes de Gascogne,  
82 chemin des courses, BP 13731, 31037 TOULOUSE CEDEX 1

**Aux garantes de la CNDP**

**Par mail :**

Leila MEDELSI [leila.medelsi@garant-cndp.fr](mailto:leila.medelsi@garant-cndp.fr)

Marianne AZARIO [marianne.azario@garant-cndp.fr](mailto:marianne.azario@garant-cndp.fr)

**Par courrier :** CNDP, 244 Bd. Saint-Germain, 75007 PARIS

*Toutes les contributions et les questions posées seront publiées sur le site de la concertation.*